

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 18 septembre 2007**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 septembre 2007

**Délibération n° : 48-2007**

**Objet : Indemnité versée au Trésorier Municipal**

Par délibération, le Conseil d'Administration avait décidé d'accorder à Madame DUSART le bénéfice de l'indemnité de conseil réservée au trésorier municipal, trésorier du Centre Communal d'Action Sociale, en application de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

Ce texte prévoit qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable public.

Or, Madame DUSART ayant été remplacée par Monsieur Louis-Paul JANET, à la date du 29 mars 2007, il convient donc de délibérer à nouveau pour prendre acte de ce changement.

Le Conseil d'Administration :

- décide d'attribuer à Monsieur Louis-Paul JANET l'indemnité prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, à compter du 29 mars 2007,
- décide que cette indemnité sera versée semestriellement après communication, par le trésorier du Centre Communal d'Action Sociale, du montant exact de la somme à mandater,
- autorise le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

27 SEP. 2007



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE 19 SEP. 2007**